

## Sécurité publique/Bilan du contrôle de police du samedi, à Libreville, Owendo et Akanda

### Plus de deux cents véhicules interpellés

Prissilla.M.MOUIY  
Libreville/Gabon

DES agents de forces de police nationale étaient déployés samedi dernier sur les grandes artères de la capitale gabonaise, avec pour mission de sécuriser Libreville, Owendo et Akanda. Au total, dix-neuf points de contrôle étaient érigés (Pont Nomba, Mindoubé, Nialy, Lalala-à-droite...) pour cette opération sécuritaire ayant duré plus de cinq heures d'horloge « Le haut commandement, sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur, a décidé de monter les opérations de police pour sécuriser la ville. Tout le monde se plaint de la recrudescence

du banditisme sur la voie publique. Cette mission a pour but de lutter contre ces phénomènes. Elle vise essentiellement la délinquance sur les voies publiques. Nous n'avons pas limité notre mission uniquement à des infractions de circulation routière, même si c'était l'objectif principal. Ces contrôles impliquaient aussi bien les drogues, les fermetures de bars. Autant des causes d'insécurité », a confié à l'Union, hier, le colonel Serge Hervé Ngoma, préfet de Police de Libreville.

Il a indiqué qu'entre six heures, au lancement de l'opération, et onze heures, 207 véhicules ont été interpellés pour non-présentation de permis de conduire, de toutes pièces afférentes aux véhicules, et défauts de catégorie...



Photo : SNN

Le préfet de police de Libreville, le colonel Serge Hervé Ngoma, faisant le point de l'opération de sécurisation de samedi.

« Sur les deux-cent-sept véhicules, vingt ont été interpellés pour non-présentation de toutes pièces, entre

autres, assurance, carte grise, permis de conduire. Et quinze, pour non-présentation de permis de conduire, huit pour défaut d'assurance, quatorze pour défaut de catégorie, dix-huit voitures pour vitres fumées. En cinq heures, quarante-trois, donc plus de 20% d'automobiles, ont été interpellées pour des faits de délits routiers », a poursuivi le préfet de police de Libreville.

Ces contrôles ont, par ailleurs, permis aux forces de l'ordre de relever l'ampleur de la criminalité sur la voie publique. Plusieurs automobilistes (particu-

liers et véhicules à usage de transport) circulent sans "papiers", mettant plusieurs vies en danger.

Outre ce fait, l'opération de sécurisation de samedi dernier a donné lieu à la fermeture des débits de boissons dans les coins chauds de la capitale.

A noter que tous les chauffeurs qui ont fait l'objet de délits ont reçu l'ordre de faire cesser l'infraction et paieront une amende, selon ce qui leur est reproché. Aussi, la police nationale compte-t-elle, à travers ce genre d'initiatives, améliorer ses services.

## Voiries urbaines

### Nzeng-Ayong : des plaques sur les cratères, et après?



Photo : R.H.A

Une des plaques posées au dessus des deux cratères de Nzeng-Ayong.

R.H.A  
Libreville/Gabon

L'ÉTAT de dégradation avancée de la route située entre l'École nationale d'enfants déficients auditifs (Eneda) et le lycée public Jean-Hilaire Aubame Eyeghe de Nzeng-Ayong, dans le 6e arrondissement de Libreville ayant fait l'objet de reportages, la semaine écoulée, à travers nos colonnes, a enfin retenu l'attention des pouvoirs publics.

Depuis le week-end dernier en effet, des plaques ont été posées sur chaque cratère qui ralentissait la circulation sur ce tronçon. Ce qui constitue un véritable soulagement pour les automobilistes. D'autant que, d'une part, cela leur épargne des dangereux croisements à ces endroits. Et, d'autre part, cette solution, même aléatoire, permet d'assurer la sécurité des piétons dont la majo-

rité est constituée d'élèves. On peut observer que la circulation est visiblement mieux alternée qu'il y a quelques jours. Le danger d'un éventuel accident est certes écarté, mais une question demeure : la pose de ces deux plaques peut-elle être une solution définitive sur cette chaussée en perpétuelle dégradation et sur le point de se couper?

C'est du moins cette interrogation qui brûle les lèvres des passants et des riverains. Car en effet, la seule solution qui vaille est la réfection complète de la voie.

Pendant ce temps, les pluies diluviennes qui s'abattent actuellement sur la capitale, aggravent de jour en jour un peu plus la situation à cet endroit. Il faut, pour l'instant, se contenter de cette solution provisoire, tout en souhaitant que quelque chose sera fait d'ici là.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE, DE LA PÊCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTÉGÉES

Date de lancement : 24 octobre 2017  
Appel à manifestation d'intérêt : 01/AMI/AFD/DGFAP/PEG/PI/2017  
Nom du projet : Eléphant  
Source de financement : Accord de Conversion de Dette n° AFCGA 1188 01 H

**PROJET DE LUTTE CONTRE LA GRANDE CRIMINALITÉ FAUNIQUE ET LE TRAFIC D'IVOIRE AU GABON**

**SERVICES DE CONSULTANTS**  
Appel à Manifestation d'Intérêt

Assistance technique à la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées dans le cadre du Projet de Lutte contre la grande criminalité faunique et le trafic d'ivoire au Gabon

**Contexte**  
Le projet éléphant est financé par l'Agence Française de Développement dans le cadre de l'Accord de Conversion de Dettes signé par la France et le Gabon en 2008. Il fait l'objet de la convention d'affectation de fonds CGA 1188 signée le 29 Août 2015. Ce projet vise à lutter contre la grande criminalité faunique et le trafic d'ivoire au Gabon. Il est ventilé en plusieurs composantes :

1. La lutte contre le braconnage des éléphants ;
2. La lutte contre les réseaux de commerce illégal d'ivoire au niveau national et régional ;
3. L'amélioration des connaissances et l'adhésion des populations à la politique nationale de conservation de l'éléphant.

La Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP) est en charge de la seconde composante : diminuer le commerce illégal d'ivoire au Gabon et dans la sous-région, depuis le lieu d'abattage des éléphants jusqu'aux circuits de sortie de la sous-région d'Afrique Centrale.

A ce titre, la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées procède au recrutement d'un consultant pour le montage des dossiers d'appels d'offres relatifs à cette composante.

**Objectifs de la mission**  
La mission du consultant aura pour objet de :

- Etablir un plan d'actions associé à des indicateurs de suivi des activités à mener ;
- Suivre le plan de passation des marchés du projet ;
- Participer à la structuration et à la rédaction des termes de référence des différents marchés à passer ;
- Formation du personnel (renforcement cellule CITES, délits environnementaux, bonnes pratiques de l'ivoire saisi) ;
- Etude de faisabilité pour la création d'un corps de magistrat spécialisés sur les questions environnementales ;
- Etude de faisabilité pour la création d'une structure favorisant la coopération régionale dans le but de lutter contre le trafic d'ivoire ;
- Production de guides techniques et de manuels de procédures relatifs à cette structure ;
- Travaux (réhabilitation de bureaux) ;
- Equipements ;
- Etc.
- Participer au montage des Dossiers d'Appel d'Offres conformément aux procédures du bailleur de fonds ;
- Participer à l'ouverture des plis et à leur examen ;
- Participer à la rédaction des contrats des prestataires sélectionnés ;
- Mettre en place un système de classement des documents du projet et assurer leur archivage ;
- Contribuer aux échanges avec le bailleur de fonds pendant la durée de la prestation ;
- Renforcer les compétences de la DGFAP en gestion de projet ;

**Livrables**  
Plan d'actions, TdR et DAO relatifs à la composante 2.

**Calendrier**  
La prestation s'étalera sur 180 jours.  
Le consultant intégrera l'équipe du projet placé sous l'autorité du Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées. Il sera basé à la Direction de la Lutte contre le braconnage sise à la STFO (ex. Société de Transformation des Forêts d'Okoumé) à Libreville.  
La langue d'échange et de travail est le français.

**Profil**  
Les qualifications et aptitudes pour cette mission sont les suivantes :

- Consultant avec un niveau d'instruction bac +5 en gestion de projet ;
- Avoir une bonne connaissance des problématiques de criminalité faunique et des partenaires internationaux acteurs dans ce domaine ;
- Avoir une expérience dans une administration publique ;
- Avoir une expérience en matière de passation de marchés publics ;
- Avoir une expérience dans la mise en œuvre de projets financés par des bailleurs de fonds internationaux, et idéalement l'AFD ;
- Avoir une expérience en Afrique Centrale, de préférence au Gabon ;
- Avoir une maîtrise parfaite du français et des logiciels bureautiques ;
- Très bonne capacité de rédaction, d'organisation et de synthèse ;

**Constitution du dossier**  
La Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les consultants intéressés doivent produire les informations montrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser la présente mission ; à ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références récentes de prestations similaires à la mission.

Le dossier sera transmis en version numérique (clé USB) et physique en cinq (5) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies et comprendra notamment les pièces suivantes :

- La lettre d'intention ;
- La déclaration d'intégrité (en annexe à ce document) dûment signée ;
- Les expériences pertinentes du consultant en cohérence avec les besoins du projet ;
- La disponibilité des moyens matériels et humains pouvant être mis à disposition et assurant des compétences dans les domaines concernés ;

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des contrats ;
- de la nature de la prestation en lien avec la mise en œuvre des activités des projets ;
- du domaine technique de passation des marchés.

Le Client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard des informations suivantes :

- Compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté à l'équipe du projet de la DGFAP.
- Qualités de collaboration avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la Composante 2 du Projet.

La Direction Générale de la Faune et Des Aires Protégées dressera une liste restreinte de 4 à 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues auxquels il adressera le Dossier de Demande de Propositions pour la réalisation des services requis. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous pour le 28 novembre 2017 à 10h.

Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN),  
Secrétariat Exécutif, Direction des opérations,  
Service Passation des Marchés, 1er étage, porte 107.  
BP : 20 379 Libreville, Résidence Royale, Bâtiment B, quartier Kalikak  
Téléphone : 07 57 43 10 - Adresse électronique : imonely@parcs.gabon.ga

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, de 8 heures à 15 heures :